

BULLETIN D'ADHESION

MEMBRE ASSOCIE

Société :

Nom de la société :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Téléphone :

Site web :

Date de création :

Forme juridique :

Date d'arrêté du bilan :

Capital (en €) :

N° RCS :

Code APE :

N° Siret :

Chiffre d'affaires :

Activité :

Outils de mesure

Intermédiaires

Sociétés de distribution

CDN

Mesureur/Panéliste

Autres

Représentant légal à l'Assemblée Générale de l'ACPM :

Civilité :

Madame

Monsieur

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Téléphone :



La qualité de Membre Associé de l'ACPM donne droit notamment :

- à la mise à disposition des chiffres de diffusion totale de tous les titres contrôlés par l'ACPM ;
- à l'évolution de la diffusion de la presse (Observatoire Annuel de la Presse) ;
- aux informations concernant la diffusion des publications étrangères membres de l'I.F.A.B.C (Association Internationale des Bureaux de contrôle de Diffusion).

Je soussigné(e) , agissant en qualité de (fonction) , déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et du règlement d'application me concernant et vouloir adhérer à l'ACPM.

Éléments à joindre à votre demande :

- Un règlement à l'ordre de l'ACPM d'un montant de Euros (TTC) correspondant à la cotisation en vigueur.

Fait à , le

Signature

Informations légales

Conditions d'exercice

Dans le cadre de son exercice, l'ACPM met à disposition une interface sécurisée de traitement et de restitution des données. L'ACPM s'engage à maintenir une application sécurisée. Le stockage des données est limité. Les données sont hébergées en France. L'ACPM se tient à la disposition de ses adhérents pour tout complément d'information.

Durée d'adhésion

L'adhésion prend effet à la date de signature ci-dessous et est reconduite par tacite reconduction, jusqu'à résiliation d'une des parties. Les conditions de résiliation sont précisées à l'Article 5 des Statuts de l'Association et à l'article 3 du règlement intérieur.

Données personnelles

- Principes généraux

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données (Règlement 2016/679/UE et la Loi n° 79-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que les dispositions relatives aux cookies telles que la directive 2002/58/CE - ci-après la « Réglementation applicable en matière de protection des données ») dans le cadre des traitements de données à caractère personnel qu'elles mettent en œuvre et du dépôt de cookies prévus dans le cadre de la certification de la diffusion et mesure d'audience. Chaque partie garantit l'autre partie en cas de non-respect de ses obligations au titre de la réglementation applicable en matière de protection des données. A ce titre, la partie responsable du manquement s'engage à prendre à sa charge tous les frais et coûts qui résulteraient d'une action à l'encontre de l'autre partie, en ce y compris les frais d'avocats, les dommages et intérêts ainsi que tout autre dépense engagée par la partie poursuivie dans le cadre de cette action.

L'ACPM informe l'Adhérent avoir procédé à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) dont les coordonnées sont les suivantes : ACPM Déléguée à la protection des Données provisoire - Claire Monfort, 44 rue Cambronne, 75015 Paris, Email : dpo@acpm.fr

- Sur le traitement des données des équipes de l'Adhérent

Dans le cadre de cette adhésion, l'ACPM collecte et traite des données à caractère personnel de personnes physiques représentant l'adhérent ou agissant comme point de contact du suivi de la certification et des mesures d'audience par l'ACPM, disposant d'un accès aux outils fournis par l'ACPM (ci-après les « Personnes concernées »).

Ainsi, les données à caractère personnel (ci-après les « Données ») des Personnes concernées fournies dans le présent bulletin d'adhésion par l'Adhérent sont traitées par l'ACPM pour les finalités suivantes et sur les bases juridiques indiquées à la suite de ces finalités :

Finalités	Bases juridiques
- gestion de ses Adhérents, suivi de la relation, des services de certification et de l'exécution du contrat d'adhésion, gestion des comptes utilisateurs aux interfaces dédiées	- exécution du contrat d'adhésion
- l'envoi de communications institutionnelles ou sur nos publications et certifications à ses Adhérents et envoi d'invitation à des événements de l'ACPM ;	- intérêt légitime de l'ACPM de promouvoir son activité auprès de ses Adhérents

L'ensemble des Données requises ci-après dans les formulaires sont nécessaires dans le cadre de l'exécution du contrat d'adhésion afin de permettre le suivi des services de certification et de mesure d'audience ACPM OJD Print. A défaut de les renseigner, l'ACPM ne sera pas en mesure de pouvoir exécuter en tout ou partie des services et notamment de communiquer avec les différentes personnes en charge du suivi des services et de la certification.

Ces Données seront conservées tant que l'Adhérent sera membre de l'ACPM, sauf changement de Personne concernée notifié par le représentant légal de l'Adhérent. A l'issue de cette durée de conservation, l'ACPM est susceptible d'archiver les Données à des fins probatoires pour la durée de prescription légale applicable.

Aussi, l'Adhérent s'engage à s'assurer de l'exactitude et de la mise à jour de ces Données. Il lui appartient également d'informer les Personnes concernées sur le traitement de leurs Données par l'ACPM, notamment en les renvoyant vers la politique de confidentialité de l'ACPM disponible sur le [site](#) et sur les droits dont elles disposent dans les conditions fixées par la réglementation applicable en matière de protection des données (Règlement 2016/679/UE et la Loi n° 79-17 du 6 janvier 1978 modifiée) à ce titre : le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ainsi que le droit de définir les directives sur le sort de leurs données à caractère personnel après leur mort et le droit à la portabilité et sur le droit des Personnes concernées à introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- Sur le respect de la réglementation applicable en matière de cookies pour les adhérents souscrivant au contrôle de la fréquentation de leurs sites et applications

L'Adhérent reconnaît par son adhésion que l'ACPM tracera l'activité des internautes visitant les sites internet et les applications mobiles édités par l'Adhérent aux fins de certification de la diffusion et de la mesure d'audience des médias de l'Adhérent.

Dans ce cadre l'ACPM récupère les informations de l'outil de mesure, prestataire de l'Adhérent.

En conséquence, l'Adhérent, en tant qu'éditeur de sites internet et applications mobiles visés, s'engage à respecter les dispositions de la Réglementation applicable en matière de protection des Données et en particulier concernant les cookies. Ainsi, l'Adhérent s'engage à informer les internautes sur le dépôt de cookies et à prévoir les modalités d'opposition à un tel dépôt en intégrant notamment un lien redirigeant vers le formulaire d'opposition de son outil de mesure.